



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: **A.G.9**

Description: Rénovateur argenterie

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: MATT CHEM PRODUCT SAS

Adresse: 21, rue Auber - B.P.39 – 92122 Montrouge cedex France.

Téléphone : 01 42 53 73 73. Fax : 01 47 35 27 28 mail : info@mattchem.fr

### 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX 612-082-00-0 CAS 62-56-6 CE 200-543-5 THIOUREE | Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: Xn N R: 40.C3-51/53-63.G3-22

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX 015-011-00-6 CAS 7664-38-2 CE 231-633-2 ACIDE PHOSPHORIQUE ... | Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: C R: 34

INDEX 603-117-00-0 CAS 67-63-0 CE 200-661-7 PROPANE-2-OL | Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: Xi F R: 11-36-67

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets cancérogènes de troisième catégorie.

Risque d'effets toxiques pour la reproduction de troisième catégorie.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données :

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver immédiatement à l'eau claire, grand volume, faible pression ou débit, en écartant les paupières pendant 15 minutes.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver immédiatement pendant 15 minutes à l'eau avec un savon doux. Si l'irritation persiste consulter le médecin.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

Rincer la bouche.

Consulter un médecin, si possible lui montrer l'étiquette ou le produit ingéré.

Ne jamais laisser seule la personne intoxiquée, agir le plus rapidement possible.

Traitement spécifique et immédiat :

Information pour le médecin :

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Produit ininflammable

Moyen d'extinction approprié :

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

#### 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Éviter d'exposer les femmes enceintes et avertir des risques éventuels les femmes en âge de procréer.

Manipulation :

Utilisation de gants, tabliers, lunettes, matériels de protection appropriés

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Stocker dans emballage d'origine bien refermé dans un endroit frais à l'écart du gel, de la chaleur et du soleil pour maintenir la qualité du produit.

Utilisation(s) particulière(s) :

#### 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
62-56-6	-	-	-	-	-	-
67-63-0	-	-	400	980	-	84
7664-38-2	0,2	1	0,5	2	-	--

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

CE	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:
7664-38-2	-	1	-	2	-

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
67-63-0	200 ml/m3	500 mg/m3	2(II)	DFG, Y	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
67-63-0	200 ppm	400 ppm	-	-	-
7664-38-2	1 mg/m3	3 mg/m3	-	-	-

Protection respiratoire :

Protection des mains :

Utiliser des gants du type caoutchouc nitrile.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :

Des crèmes barrières sont recommandées lors des travaux avant manipulation.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	Acide fort.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	non précisée.
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Diluable.
Autres données :	
Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Matières à éviter :

Produits de décomposition dangereux :

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des substances contenues apportent conventionnellement des dangers d'effets nocifs irréversibles non létaux après une seule exposition.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir des effets cancérogènes de la 3ème catégorie.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir des effets toxiques pour la reproduction de la 3ème catégorie.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'ingestion :

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Autres données :

CAS 67-63-0 : IARC Groupe 3 (The agent is not classifiable as to its carcinogenicity in to humans).

CAS 62-56-6 : IARC Groupe 3 (The agent is not classifiable as to its carcinogenicity in to humans).

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables en conformité avec le règlement n° 648/2004

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Écotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Selon la Directive 2006/8/CE:

Effets nocifs divers :

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

---

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA  
(thiouree)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.		
	9	M6	III	9	90	LQ7	274		
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.			
	9	-	III	5 L	F-A,S-F	274 909 944			
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	
	9	-	III	914	No Limit	914	No Limit	A97	
	9	-	III	Y914	30 kg G	-	-	-	

---

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation : Nocif

Contient du : 612-082-00-0 THIOUREE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R 63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
S 36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Acide phosphorique (Emploi, stockage de l') : N°1611 - en (Quantité >= 250 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 1 km.  
en (Quantité >= 50 t) mais (Quantité < 250 t) => Régime D.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 34 - Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques.

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales) dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques acétonitrile alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers diméthylformamide, diméthylsulfoxyde.

---

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 11	Facilement inflammable.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.

- R 34 Provoque des brûlures.
- R 36 Irritant pour les yeux.
- R 40.C3 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 63.G3 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.